PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 11 MARS 2025 19H00

Introduction 2

I. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2024 4

II. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2024 4

III. Election du délégué du CG à la PRVC 4

IV. Crédits supplémentaires 2024 et 2025 5

V. Réponse au postulat « Maison de la Santé » 6

VI. Réponse à la motion « Droit d'initiative » 7

VII. Examen et vote du postulat « Vote/Election électronique » 8

VIII. Examen et vote du postulat « Redynamiser le commerce de détail » 11

IX. Informations de la Municipalité 14

X. Divers 15

Introduction

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Chers publics, Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue et une belle soirée de travail.

Il me revient l'honneur d'ouvrir ce plénum ordinaire du Conseil général de la Municipalité de Sion. Cette séance a été convoquée le 19 février dernier en conformité avec notre règlement et peut valablement délibérer. Je vous prie d'excuser les absences de Messieurs les conseillers Romain Délèze et Clément Gillioz, de Madame la conseillère Stéphanie Perruchoud et de Messieurs les Chefs de service Ludovic Bruchez et Blaise Crittin. Madame Marie-Berra Puglisi arrivera avec un peu de retard.

Je me dois de débuter cette séance en vous transmettant quelques informations importantes. Merci d'en prendre note.

Premièrement, votre bureau a décidé de charger Mme Christine Bourban-Carthoblaz, ancienne Secrétaire de notre Conseil et toujours à nos côtés, pour le représenter aux côtés de M. Tacchini au sein du groupement intercantonal et législatif. Nous estimons que Mme Bourban-Carthoblaz est la personne idéale pour cette représentation, vu sa grande connaissance du fonctionnement et des besoins de notre Conseil, son métier d'informaticienne et du fait qu'elle y siège depuis plusieurs années. Je profite pour la remercier chaleureusement aussi pour le soutien qu'elle apporte à notre bureau restreint dans cette période de prise en main et vous prie de l'applaudir.

Deuxièmement, comme vous avez été informés par mail, une séance de formation sur le fonctionnement du Conseil général est agendée pour le 25 mars prochain à 19h au Pôle Musique. Cette séance de formation se déroulera selon l'ordre du jour suivant. : d'abord par une présentation du Pôle Musique par son directeur, M. Thierry Debons, ensuite, par le fonctionnement des comptes et des budgets par le Chef de service des finances, M. Patrick Dondainaz et finalement, les moyens d'intervention et les petits secrets du Conseil par votre Vice-président, M. Jean Pierre Bodrito. Nous conseillons vivement à tous les nouveaux conseillers généraux d'y participer. C'est l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement de notre instance législative.

D'autre part, nous allons devoir étudier tout prochainement les comptes 2024 de la Ville. Nous vous conseillons vivement de participer à la séance d'information sur les comptes. Cette dernière est très instructive et permet de mieux préparer le travail qui suivra en et hors commission.

Il est encore possible en ce début de législature d'obtenir la brochure papier des comptes. Ce ne sera peut-être plus possible à l'avenir, le Bureau devra se positionner à ce sujet. C'est déconseillé d'un point de vue durabilité, d'autant plus que la Municipalité fournit des documents PDF avec des signets intégrés permettant de passer aisément d'un dicastère à l'autre. Toutefois, si la version électronique ne vous convient pas, vous avez tout de même la possibilité de commander une version papier. Pour ce faire, veuillez transmettre un mail à notre secrétaire d'ici au 21 mars prochain, dernier délai. Passé ce délai, ce ne sera plus possible, il n'y aura que la version électronique que vous pourrez utiliser.

Pour terminer cette introduction, les trois commissions permanentes se sont réunies en assemblée constitutive durant le mois de février en conformité avec l'article 17, alinéa 4 de notre règlement. Elles ont procédé aux élections de leurs Vice-présidents, Rapporteurs et Rapporteurs suppléants. Votre bureau restreint a participé à ces séances en tant qu'auditeur, comme le requiert notre règlement. Nous vous informons que ces séances constitutives ont été pilotées de main de maître par leurs Présidents et Présidente. Les élections s'étant toutes déroulées tacitement par acclamation, les bureaux des commissions se composent ainsi :

Pour la COGEST, à la Présidence, M. Christophe Pitteloud du Centre, à la Vice-présidence, M. Martin Reist de l'UDC, comme Rapporteur, M. Lucien Zuber du PS, et comme Rapporteure suppléante, Mme Ariane Courtine-Mudry des Verts.

Pour la CEU, à la Présidence M. François Meyer du PLR, à la Vice-présidence M. Georges Lauener de l'UDC, comme Rapporteure Mme Sophie Bourban-Mathis du Centre et Rapporteure suppléante Mme Janique Luyet du Centre.

Pour la CSC, à la Présidence Mme Mireille Hoffmann-Jacquod pour les Verts, à la Vice-présidence M. David Perruchoud de l'UDC, Rapporteure Mme Stéphanie Perruchoud du Centre et Rapporteure suppléante Mme Annick Riand-Leone du Centre. On peut les applaudir.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, il semble opportun d'effectuer un petit test de vote. Nous avons un système électronique qui est mis à notre disposition dans cette salle. C'est important de savoir l'utiliser pour pouvoir voter correctement. Pour débuter, je vous prie de contrôler que votre carte soit bien insérée correctement devant vous. Lorsqu'elle est insérée, vous avez juste le petit numéro qui est face à vous. La petite lumière orange ne doit pas clignoter, elle doit être en continu. C'est bon pour tout le monde ? Un vote débute toujours par l'énumération du vote et l'explication de la signification des boutons. La signification des boutons vert, rouge, etc. Il est nécessaire de toujours bien écouter la donnée de base afin de ne pas voter involontairement le contraire de ce que vous auriez voulu. Une fois le vote lancé, vos trois lumières clignotent. Vous pouvez alors sélectionner un de ces trois boutons pour procéder à votre vote. Vous avez 15 secondes pour changer de vote. Si vous vous êtes trompés, vous avez la possibilité de vite revenir en arrière. Normalement, vous voyez affiché directement sur les deux tableaux ici le résultat de vos votes. Donc vous voyez si vous vous êtes trompé en sachant où vous êtes situé dans la salle. Si vous avez tous la petite lumière indicative de bon fonctionnement de votre carte, nous pouvons passer à un premier test. Les conseillères et conseillers généraux qui ont été élus au Conseil général appuient sur la touche rouge. Ceux qui n'ont pas été élus, sur la blanche, et les indécis, sur la verte. Le vote est lancé … Apparemment, il y a quatre usurpateurs dans notre salle, il y a quatre personnes qui ne savent pas très bien où ils en sont, s'ils ont vraiment été élus ou pas. Ce sera un peu plus simple les prochaines fois, parce que si c'est oui, ce sera plutôt le bouton vert et si c'est non, plutôt le rouge, mais il faudra quand même toujours bien faire attention.

Maintenant que tout le monde a les doigts qui frétillent, on peut enfin passer aux choses sérieuses avec la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier, en accord avec le Président de la Ville, a été préparé par votre Bureau lors de sa séance du 11 février dernier, conformément à notre règlement. L'ordre du jour est affiché sur l'écran principal :

1. Approbation du PV du 16 décembre 2024
2. Approbation du PV du 17 décembre 2024
3. Election du délégué du Conseil général à la PRVC
4. Crédits supplémentaires 2024 et 2025
5. Réponse au postulat « Maison de santé »
6. Réponse à la motion « Droit d'initiative »
7. Examen et vote du postulat « Vote et élections électroniques »
8. Examen et vote du postulat « Revitalisation du commerce local »
9. Information de la municipalité
10. Divers : questions écrites et questions orales

Nous passons directement au premier point de l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2024

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Avez-vous des remarques ou des modifications à formuler ?

Vu qu'il n'y a pas de prise de parole, nous allons procéder au vote. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le PV, appuient sur la touche verte, ceux qui le refusent, la touche rouge, abstention, touche blanche. Le vote est lancé.

Le PV de 16 décembre 2025 est accepté à l'unanimité des 55 Conseillers présents.

Nous pouvons passer directement au point 2 de l'ordre du jour.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2024

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Y a-t-il des remarques ou des modifications à formuler ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le PV, appuient sur la touche verte, ceux qui le refusent, la touche rouge, abstention, touche blanche. Le vote est lancé.

Le PV du 17 décembre 2025 est accepté à l'unanimité des 55 Conseillers présents.

J'en profite pour remercier chaleureusement l'ancien bureau restreint et tout particulièrement Mme Christine Bourban-Carthoblaz, encore présente pour un moment, et M. Alexandre Dubuis pour la mise en forme et la relecture de ces deux procès-verbaux. Merci à eux.

III. Election du délégué du CG à la PRVC

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour, avec l'élection du membre du Conseil général au sein de l'Assemblée des délégués de la PRVC. Pour rappel, selon l'article 28 alinéas 5 et 7 de notre règlement, les élections se déroulent à bulletin secret, hormis s'il n'y a qu'une seule candidature. Le premier tour se joue à la majorité absolue. Au deuxième tour, c'est la majorité relative qui prime. En cas d'égalité au deuxième tour, un tirage au sort décidera de l'élection.

Y a-t-il des candidatures pour cette délégation du Conseil général ?

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts a l'honneur de présenter Monsieur Alexandre Dubuis, comme candidat au poste de délégué à la PRVC du Conseil Général. Marié, père de deux enfants, âgés de 21 et 19 ans, Alexandre Dubuis est originaire de Savièse. Dans le cadre de ses études et de ses activités professionnelles, il a séjourné à Paris et dans différents cantons avant de s'établir à Sion en 2006.

Sur un plan professionnel, après un doctorat en sciences sociales, il est actif comme chercheur associé au LACUS à l'Uni de Lausanne. A ce titre, il publie régulièrement des articles scientifiques en lien avec l'expérience vécue par des personnes ayant des atteintes de la peau. Actuellement, auprès de

l'association Promotion Santé Valais, il occupe le poste de responsable marketing et communication et du secteur addiction au CIPRET.

Au niveau politique, il est à la fois conseiller général, ex-vice-président de ce conseil lors de la précédente législature et fraîchement réélu Député au Grand Conseil. En tant que député, il a été membre de la Commission de gestion. Pour notre groupe, Alexandre possède toutes les qualités pour assumer la fonction de délégué à la PRVC au Conseil Général. Merci de votre attention.

Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR. Pour le poste de délégué à la PRVC, nous présentons Madame Noémie Kuchler. Noémie a 32 ans, est mariée à Fabien, avec qui elle partage sa vie depuis 12 ans. Originaire de Saint-Martin, elle s'installe à Sion à l'âge de 9 ans. Diplômée en ingénierie de l'énergie à la HES, elle est aujourd'hui responsable de l'équipe conseil en bâtiment chez Altis, dans le Val-de-Bagne. Engagée au service de la collectivité, elle rejoint en 2020 le Centre de secours incendie de Sion. Actuellement aspirante sous-officier, elle suit le cursus pour devenir caporale l'an prochain. Elle est également active au sein des pompiers du Val-de-Bagne.

Sur le plan politique, Noémie entame sa troisième législature. Après avoir siégé au sein de la CSC et de la CEU, elle a choisi de ne pas rejoindre de commissions cette année par souci de concilier au mieux ses engagements. Mais aujourd'hui, elle propose de mettre à contribution de ce poste son expérience politique et sa connaissance du monde des secours, ce qui fait d'elle une candidate idéale pour ce rôle. Vous l'aurez compris, nous vous proposons de soutenir sa candidature et vous en remercions d'avance.

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Nous avons deux candidatures qui nous sont proposées ce soir, M. Alexandre Dubuis, des Verts, et Mme Noémie Kuchler-Mayor, du PLR. Vu qu'il y a deux candidatures, nous allons procéder au vote à bulletin secret. Madame et Messieurs les Chefs de groupe, veuillez venir récupérer les bulletins de vote.

Voici les résultats de cette élection.

- Bulletins rentrés : 55
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 28

Est élue avec 42 voix, Mme Noémie Kuchler-Mayor.

A obtenu des voix, M. le conseiller Alexandre Dubuis : 13 voix.

Toutes mes félicitations à Mme Noémie Kuchler-Mayor, que vous pouvez applaudir. J'espère que vous mettrez tout en œuvre pour défendre au mieux nos concitoyens au sein de ce gremium. Merci d'avance.

IV. Crédits supplémentaires 2024 et 2025

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour avec les crédits supplémentaires transmis par la Municipalité. Monsieur le Rapporteur de la COGEST, veuillez rejoindre la tribune pour nous présenter ces crédits supplémentaires.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et Chefs de service, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Commission de gestion s'est réunie le 14 février 2025 en présence de Monsieur le Président Philippe Varone, de Madame la conseillère Bérénice Georges et de Monsieur le Chef de service Jean-Paul Chabbey pour traiter 10 crédits supplémentaires. La demande de crédit

supplémentaire numéro 1 de 2025 concernant une cuisine supplémentaire pour le site d'orientation de Saint-Guérin a fait l'objet d'une présentation par les autorités communales qui a souligné le caractère urgent et important de celui-ci. Ce constat a été partagé par la Commission de gestion qui a approuvé la demande à l'unanimité des 15 membres présents.

La COGEST a également pris connaissance des neuf autres demandes de crédit supplémentaire liées. Quelques points ont suscité des questions. Concernant le crédit supplémentaire numéro 17 de 2024 sur les dédommagements de communes et associations de communes, une question a été soulevée sur la façon dont les bacs verts seront tracés et leurs propriétaires identifiés. Il sera prévu d'utiliser un système de QR code qui permettra un meilleur traçage.

Concernant le crédit supplémentaire numéro 20 de 2024 sur les frais de poursuite et de courtage, l'origine de l'augmentation des créances a suscité des interrogations dans la Commission. Cette hausse est majoritairement due à l'augmentation de la population sédunoise ainsi que les difficultés rencontrées par la restauration et le commerce de détail en Ville de Sion. Les autres demandes de crédit n'ont pas soulevé d'interrogation particulière. Je vous remercie de votre attention ainsi que du temps de parole.

V. Réponse au postulat « Maison de la Santé »

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux. C'est ma collègue Christelle Sierro Fardel qui va vous donner une première ébauche de réponse. Vous le verrez, ce n'est pas une réponse totale parce que ce postulat comprenait plusieurs questions. On a répondu au premier chapitre de ces questions et nos conclusions vous sont présentées par ma collègue Christelle Sierro Fardel.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère municipale, PLR. J'ai le plaisir de vous donner une partie de la réponse à ce postulat. Ce postulat a été accepté avec 45 oui, 0 non, 5 abstentions le 20 juin 2023. Pour rappel, ce postulat demandait six axes de réflexion, à savoir un état des lieux concernant le nombre de généralistes ainsi que la projection, esquisser une vision à moyen et long terme, mettre sur pied des prestations de médecine de premier recours, mettre à disposition une ou des parcelles affectées à une zone d'intérêt destinée aux soins de la santé, accompagner le projet par des soutiens financiers et proposer des mesures concrètes. Dans ce contexte, il a été décidé d'octroyer un mandat aux docteurs Paul-André Moix, Nicolas Defabiani et Manuel Pernet pour l'étude des trois premiers axes. Le rapport a été remis le 18 décembre 2024. Il a été présenté au Conseil municipal le 20 février 2025 et il fera l'objet d'une présentation ici au plénum lors d'un plénum d'information. Vous avez reçu le rapport en annexe de cette réponse.

Quelques éléments clés qui ressortent de ce rapport. Sur le point des médecins en fonction, il en ressort que la densité de médecins généralistes à Sion s'élève à 104,2 pour 100'000 habitants pour la région de Sion et Hérens-Conthey, qui est légèrement supérieure à la région Valais-Centrale. Cela s'explique principalement par la présence de l'hôpital sur notre commune. Par contre, à l'échelle nationale, cette densité reste toutefois nettement inférieure aux chiffres, puisqu'on retrouve 116 médecins pour 100'000 habitants.

Concernant les départs prévus à la retraite, on constate un vieillissement de la population médicale avec un âge médian des médecins généralistes qui s'élève à 52 ans, avec une moyenne qui est légèrement supérieure à 54,2 ans. Les projections qui nous sont données ici dans ce rapport et qui sont qualifiées d'inquiétantes nous montrent que d'ici à cinq ans, environ 15 à 20% des médecins généralistes actuels, à savoir 15 à 20 médecins, pourraient cesser leur activité. Je précise qu'il a été tenu compte dans ce calcul que les médecins exercent généralement au-delà des 65 ans et ce pourcentage atteint environ 40% dans les 10 prochaines années. Alors évidemment que cela impacte sur l'offre de soins, provoque une réduction significative de la capacité de prise en charge des patients et une augmentation de la pression sur les services d'urgence. Cette dynamique reflète une sous-capacité structurelle en soins de premier recours.

Pour la relève, puisqu'il n'y a pas que des départs à la retraite, on constate qu'il y a une augmentation des médecins en formation, mais le nombre de généralistes reste insuffisant. Le défi majeur dans cette question-là, c'est le défi du recrutement, donc faire venir les généralistes, ici à Sion en l'occurrence. Les jeunes médecins privilégient souvent les grands centres urbains pour des questions de facilité, d'avoir moins de contraintes administratives et aussi avec des possibilités de mieux équilibrer vie professionnelle et vie personnelle. Et c'est dans ce contexte que développer une Maison de santé en offrant des incitations logistiques et financières serait pertinent.

J'en viens aux conclusions du rapport. La création d'une Maison de santé à Sion est fortement recommandée dans ce rapport pour répondre aux défis actuels et anticiper les besoins futurs. On y retrouve également des recommandations, à savoir assurer l'implication précoce des professionnels de la santé pour éviter de se retrouver avec un projet immobilier qui ne soit pas adapté aux besoins des généralistes, de mettre en place une gouvernance participative en incluant une direction médicale, une collaboration avec les acteurs hospitaliers et les autorités municipales. Et enfin, de créer une permanence médicale au sein de la Maison de santé, fonctionnant durant et en dehors des horaires habituels. Voilà pour les éléments principaux du rapport. Sur cette base, le Conseil municipal a décidé de créer un groupe de travail interservices avec les différentes compétences au sein de l'administration afin de répondre aux axes 4, 5 et 6 et d'entamer le dialogue avec tous les acteurs clés de la santé qui sont ici à Sion et dans le canton. Et dans ce contexte, on reviendra vers vous pour répondre aux axes 4, 5 et 6. Je vous remercie pour votre attention.

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Merci Madame la conseillère municipale pour vos explications. Les deux premiers signataires ne siégeant plus au sein du Conseil, Monsieur le conseiller Thierry Stalder étant le troisième, souhaitez-vous intervenir ?

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR et le premier signataire, Jérôme Tavernier, tiennent à remercier chaleureusement les docteurs Paul-André Moix, Nicolas Defabiani et Emmanuel Pernet pour leur travail remarquable sur le rapport concernant la Maison de la santé. Leur analyse approfondie et leur proposition concrète démontrent l'importance de ce projet pour notre communauté. Le groupe PLR a vu juste en soulevant cette problématique cruciale. Le rapport met en lumière une situation préoccupante en matière de relève médicale et d'accès aux soins de premier recours. Nous attendons avec impatience les prochaines étapes et la mise en œuvre des solutions proposées. Je tiens à remercier le Conseil municipal pour son travail et son engagement sur ce dossier, malgré le dépassement du délai de réponse d'un an. Un merci particulier à Florian Chappot, ancien Conseiller municipal en charge des Affaires sociales, ainsi qu'à sa remplaçante Christelle Sierro Fardel pour leur contribution. Ce projet est une opportunité unique de renforcer notre système de santé local et de garantir des soins de qualité pour tous. Nous sommes convaincus que, grâce à une collaboration étroite entre tous les acteurs concernés, nous pourrons relever ce défi avec succès. Merci encore pour votre engagement et votre soutien.

VI. Réponse à la motion « Droit d'initiative »

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Nous passons à la réponse de la Municipalité à la motion introduction d'un droit d'initiative communale déposée par l'ancienne Conseillère générale Brigitte Pfister. Pour information, seule la réponse à la motion sera donnée ce soir. Le vote sur le nouvel article proposé par la Municipalité sera planifié pour un prochain plénum afin que vous ayez la possibilité d'amender les textes proposés. Monsieur le Président de la municipalité, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. A mon tour de vous donner quelques informations sur ce droit d'initiative communal. On va prendre les quatre thèmes pour vous présenter la proposition du Conseil municipal. Pour rappel, cette motion a été déposée le 9 novembre 2023 par le groupe des Verts, le 23 avril 2024 vous l'avez acceptée dans ce même hémicycle. Cette motion avait deux buts principaux, développer les outils démocratiques à disposition de nos citoyennes et citoyens et élargir leur participation. Aujourd'hui on a un cadre légal, on ne peut pas agir et créer ce droit d'initiative sans tenir compte du cadre qui nous entoure. C'est la Loi sur les communes qui régit ce droit d'initiative qui ne

peut porter que sur deux éléments, à savoir l'élaboration d'un nouveau règlement communal ou l'abrogation ou la modification d'un règlement communal existant. Ce sont des objets qui sont de votre compétence et le nombre de paragraphes pour lancer une initiative doit se situer entre 10 et 20% du corps électoral.

La proposition du Conseil municipal recommande bien sûr d'introduire un droit d'initiative communale et de proposer dans la foulée une modification du règlement communal d'organisation. Nous proposons d'arrêter le nombre de paragraphes nécessaires pour déposer une initiative à 15%. C'est la valeur médiane entre 10 et 20%. Cela représente 3 261 électrices ou électeurs pour pouvoir déposer une initiative et évoluera en fonction du nombre de personnes qui composent le corps électoral. La proposition du Conseil municipal est relativement simple. On dit qu'une initiative doit être élaborée en termes généraux, on ne va pas rentrer dans le détail, il faut chaque fois ne pas oublier la séparation des pouvoirs, les citoyens donnent le cadre, vous donnez le cadre, et puis après c'est à l'exécutif d'élaborer les choses en termes plus précis. Ce qui est assez important c'est qu'on ait en face de la Municipalité, que ce soit le Conseil général ou le Conseil municipal, un Comité d'initiative qui porte ce projet, parce que ça nous permet d'entrer aussi en dialogue. Il pourra y avoir des discussions sur la portée ou la teneur de cette initiative puisqu'on ne peut pas consulter 3 261 personnes pour savoir si c'est bien ça qu'elles veulent exprimer. Il faut un comité qui pourra, à tout moment, interagir avec la Municipalité, voire même retirer son droit à un certain moment. Ce comité devrait comporter trois à sept membres.

La suite de la procédure est relativement simple, ça a été évoqué par votre Président, vous avez à vous prononcer sur ce texte, vous pouvez l'amender, vous pouvez le discuter. Nous sommes à votre disposition pour échanger avec vous. Une fois que ce texte est validé par le Conseil général, on va le soumettre comme modification du règlement communal d'organisation en votation populaire. On a un petit délai pour le faire, c'est la seule modification du RCO qui nous impose un délai de 90 jours après la décision du Conseil général. Si vous preniez cette décision au mois de juin, ça signifie qu'en septembre ou en octobre, on devrait présenter cet objet à la population. L'idée, c'est qu'on ne fasse pas un objet de votation unique mais qu'on puisse se greffer sur une votation cantonale ou pour le moins fédérale. Vous savez qu'il n'y en a pas beaucoup cette année. Il y a une date qui est déjà fixée en automne. Et puis en cas d'acceptation par la population, ce droit d'initiative entrera en vigueur. Vous avez ainsi les règles principales, le fonctionnement et ce que le Conseil municipal propose en réponse à cette motion. Je reste bien sûr à votre disposition et je vous remercie de votre attention.

VII. Examen et vote du postulat « Vote/Election électronique »

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a déposé un postulat qui vise à répondre à une problématique cruciale, le faible taux de participation aux élections et aux votations qui n'a cessé de diminuer au fil des années. Aux municipales 2024, il était bas. Lors des récentes élections cantonales valaisannes, le taux de participation n'a atteint que 45% au niveau du canton et 39% pour Sion. Ces chiffres sont alarmants pour notre démocratie. Le vote électronique pourrait être une solution efficace pour inverser cette tendance. En facilitant l'accès au vote, nous pouvons encourager une plus grande participation démocratique, notamment chez les jeunes et les personnes à mobilité réduite. Bien que ce ne soit pas la solution, c'est l'un des éléments qui peut améliorer la participation électorale.

Le postulat demande au Conseil municipal d'étudier la faisabilité du vote électronique. Cette étude devra inclure une analyse des avantages et des inconvénients, une évaluation des coûts et des ressources nécessaires, ainsi que des considérations légales et réglementaires. Un plan de mise en œuvre et un calendrier devront également être proposés.

Les avantages du vote électronique sont nombreux. Il permettrait de simplifier le processus de vote, de réduire les erreurs humaines et de garantir une plus grande accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite. De plus, il pourrait renforcer la transparence et la sécurité des élections grâce à des technologies avancées de cryptage et d'authentification. La sécurité informatique et la protection des données personnelles sont des préoccupations majeures. Il est essentiel de garantir que le système de vote électronique soit à l'abri des cyberattaques et des fraudes. C'est pourquoi une étude approfondie

et rigoureuse est nécessaire pour évaluer tous les aspects de cette proposition. Toutefois, malgré l'aspect sécuritaire qui se doit d'être irréprochable, il est essentiel que ce système soit simple et efficace sans devenir une usine à gaz. L'idéal serait d'intégrer un module de vote électronique dans l'application Sion, déjà téléchargée par un bon nombre de citoyens. En conclusion, le groupe PLR est convaincu que l'introduction du vote électronique pourrait significativement améliorer la participation électorale, notamment celle des jeunes et renforcer notre démocratie. Nous demandons au Conseil municipal d'étudier cette possibilité et de faire une proposition pour la mise en place d'une solution de vote électronique. Merci pour votre attention et votre soutien.

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Merci. J'ouvre la discussion générale sur ce postulat.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC s'oppose fermement à ce postulat sur le vote électronique. Je tiens à rappeler qu'un postulat similaire avait été déposé au Grand Conseil en 2021, sollicitant du Conseil d'État l'examen de la possibilité d'une phase d'essai du vote électronique et la définition des démarches à suivre dans ce sens. Pour résumer brièvement la réponse du Conseil d'État, celui-ci partage l'avis de la Confédération selon lequel la sécurité doit primer sur la rapidité dans l'introduction du vote électronique. Il estime que la Confédération doit assumer un rôle de leadership technique et financier en développant un système public et fiable pour éviter un monopole de la Poste ou d'une entreprise privée. Le Valais n'ayant jamais expérimenté ce mode de vote, préfère attendre les résultats de tests menés dans d'autres cantons avant d'investir dans une phase d'essai. Une fois qu'un système éprouvé sera disponible, le Conseil d'Etat prendra les mesures nécessaires pour doter le canton d'une solution sûre et efficace. Il n'est donc pas envisageable pour l'instant de mettre en place un vote électronique communal tant que le canton n'aura pas entrepris des démarches supplémentaires en ce sens, ce qui rend une partie du postulat invalide. La commune n'étant pas compétente pour décider d'un mode de scrutin. Par ailleurs, d'autres aspects essentiels nous semblent devoir être pris en compte. Les risques de piratage, la manipulation des résultats, et le manque de transparence dans le développement demeurent préoccupants. S'y ajoutent les problèmes techniques potentiels tels que les pannes informatiques ou les erreurs logicielles. Enfin, il est crucial de souligner que si la confiance des électeurs venait à être entamée, ce serait un coup dur pour la légitimité de notre processus démocratique. Ce constat pourrait déjà guider notre administration communale quant à l'acceptation de ce postulat. Nous déplorons le risque de gaspillage de ressources dans des analyses déjà en cours par nos instances fédérales et la priorité doit rester la préservation de la sécurité et de la confiance dans notre système de vote. Dans l'intervalle, nous vous recommandons de refuser ce postulat. Merci.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Le groupe socialiste a étudié avec attention la proposition du groupe PLR concernant l'instauration d'un vote électronique pour les objets communaux. Il est à relever que le vote électronique a déjà été mis en place dans d'autres cantons, notamment à Genève. Un rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques, datant de 2013, mandaté par le Conseil d'État genevois, détaille les résultats de l'instauration du vote électronique sur les différentes élections genevoises.

Pour aller droit au but, l'instauration d'un vote électronique n'a pas eu d'impact notable sur le taux de participation, les personnes votant par voie électronique étant simplement des personnes votant habituellement par voie traditionnelle. L'avantage mesurable qui a été relevé est que les personnes votant par voie électronique disaient préférer ce mode de votation. Un autre avantage du vote électronique, et de la dématérialisation en général, est une réduction des frais de fonctionnement.

D'un point de vue budgétaire, un rapport de la Chancellerie fédérale de 2018 sur le vote électronique analyse ces coûts. On observe une réduction des coûts de votation par électeur de 30 à 70%. Cette réduction doit évidemment être mise en perspective par rapport aux coûts de mise en place et de maintenance d'une telle mesure. Une autre crainte récurrente par rapport au vote électronique concerne la sécurité d'un tel vote et la façon d'assurer l'authenticité du vote soumis. Je me permets d'ajouter mon grain de sel en tant qu'informaticien. Je peux vous assurer qu'au point de vue technique, il est tout à fait réaliste aujourd'hui de mettre en place un outil de vote électronique qui soit bien plus sûr qu'un vote par voie postale. Cependant, comme très souvent en informatique, le problème a tendance à se situer entre l'écran et la chaise. Une grande partie des failles de sécurité proviennent d'erreurs humaines et il sera

nécessaire d'assurer aux personnes de dépouillement une formation adéquate et de se prévenir contre une utilisation litigieuse du vote électronique.

Notre groupe partage les préoccupations du groupe PLR concernant l'augmentation constante du taux d'abstention et estime que des mesures concrètes doivent être prises pour y remédier. Pour donner une image peut-être plus parlante du taux d'abstention, si l'absence de vote était comptée dans la répartition des sièges comme des sièges vacants, le Conseil général se composerait aujourd'hui de 8 sièges appartenant au Centre et de 52 sièges vides. Or, le vote électronique ne va pas résoudre le problème à lui seul et il convient de veiller à prendre des mesures en parallèle telles que l'étendue des horaires des bureaux de vote ou la gratuité des votes par correspondance. De plus, nous sommes favorables à une baisse de l'accès à la citoyenneté à l'âge de 16 ans, au droit de vote pour les détentrices et détenteurs de permis C et à la facilitation des naturalisations, ce qui permettrait d'augmenter la population électorale. Bien que le vote électronique ne suffise pas à résoudre le problème de l'abstention croissante, le groupe PS soutiendra ce postulat, estimant que c'est un premier pas dans la bonne direction. Je vous remercie de votre attention ainsi que du temps de parole.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts s'inquiète aussi du faible taux de participation aux votations et élections. Le vote électronique est une piste intéressante, à condition de conserver les autres moyens à disposition, c'est-à-dire l'ouverture des bureaux de vote et le vote par correspondance. D'autres pistes pourraient être envisagées par le Conseil municipal, comme des horaires plus souples, par exemple pour le dépôt des enveloppes, ou même l'affranchissement préalable de ces enveloppes. Mais comme le vote électronique pourrait amener des voix des jeunes, nous vous proposons d'accepter ce postulat.

Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre. Le groupe du Centre vous invite à ce stade à soutenir ce postulat. Une démocratie ne peut être forte et représentative que si ses citoyens s'engagent activement dans le processus électoral et de votation. Tant pour les exécutifs que les législatifs de notre canton et de notre commune, nous avons enregistré un taux de participation préoccupant. C'est cité dans le postulat, on est à 35.21 pour le Conseil général, 38.9 pour le Conseil municipal, et si on regarde à l'échelle cantonale, pour le Conseil d'État, on était à 39.82 et à 42.93 pour le Grand Conseil. Ce sont tous des chiffres uniquement pour la commune de Sion. À toutes ces occasions, la majorité de nos citoyens sont restés silencieux, préférant ne pas se prononcer.

Nous sommes conscients qu'une faible mobilisation électorale fragilise l'ensemble de nos institutions démocratiques. Nous estimons ainsi essentiel d'analyser les causes de ce désintérêt et d'explorer des mesures concrètes pour y remédier. En ce sens, le vote électronique est l'une des pistes qu'il convient d'approfondir.

A ce stade, il convient néanmoins de relever les éléments suivants. A l'échelle fédérale, l'ordonnance de la Chancellerie fédérale sur le vote électronique définit les prérequis pour l'introduction du vote électronique. Actuellement, plusieurs cantons bénéficient d'une autorisation générale, qui est décernée par le Conseil fédéral, pour effectuer des essais. Le canton des Grisons est notamment le dernier exemple en date, ils ont reçu l'autorisation le 3 mars 2024, ça fait quasiment une année. On constate ici que nous nous trouvons encore actuellement dans une phase exploratoire et qu'aucune commune ne s'est vue jusqu'à présent octroyer une autorisation pour une phase pilote.

Au niveau technique, avec les standards actuels, seul le système de vote électronique de la Poste est agréé par la Confédération. Il est en effet le seul à répondre à l'ensemble des critères, notamment en termes de vérifiabilité complète du système, un point essentiel pour garantir la sécurité du processus de vote. Bien que majoritairement en main de la Confédération, la Poste reste une entreprise privée. Le vote étant l'acte souverain du peuple le plus précieux, sa délégation à une entité privée ouvrira un débat conséquent, notamment en ce qui concerne les garde-fous de surveillance actuellement en place. Nous pensons ici notamment à notre législatif, qui exerce la haute surveillance sur le Conseil municipal et son administration, qui est chargé du bon déroulement des dépouillements. Nous nous interrogeons sur ce qu'il adviendrait de ces éléments et invitons le Conseil municipal à se pencher sur la question dans sa réponse.

À l'échelle cantonale maintenant, notre Conseil d'État s'était prononcé, comme l'a relevé mon collègue, qu'à ce stade, il était contre une participation à la phase d'essai du vote électronique. Je parle ici du postulat 2021.12.486. Le Conseil d'État y citait en particulier le coût d'introduction ainsi que d'exploitation qui sont plutôt conséquents et le faible impact que semble avoir le vote électronique sur la participation des citoyens. Il s'était néanmoins engagé à revoir sa position au cas où la situation venait à évoluer, notamment à l'échelle fédérale.

Vous le constatez, nous estimons que le vote électronique doit être analysé, mais qu'il pourrait, à lui seul, ne pas être suffisant. Nous vous annonçons également que nous demanderons au Conseil municipal d'établir un état des lieux du taux de participation de ces dernières années, ainsi qu'une prospection des diverses mesures envisageables via le dépôt d'un postulat, en complément de l'analyse du vote électronique que nous vous invitons aujourd'hui à soutenir. Nous vous remercions d'avance de réserver un bon accueil à cette thématique. Elle est essentielle pour une démocratie et nous vous remercions pour votre attention.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Merci à toutes et tous pour vos interventions. J'ai bien entendu les problématiques de sécurité. Comme nous l'a dit Lucien Zuber, en fait, il n'y a pas vraiment de problématiques de sécurité. Depuis plus de 15 ans, je fais mes paiements à la banque avec un système électronique. C'est hyper sécurisé, il n'y a aucun problème. Ce n'est pas vraiment un argument aujourd'hui, en 2025. On pourra être une commune pilote, même si ce n'est pas possible ailleurs. La sécurité postale, elle n'est pas vraiment meilleure, puisqu'on peut aller ramasser les enveloppes des voisins, comme ça s'est vu régulièrement ces dernières années, même falsifier des signatures. Et puis, c'est une demande d'études pour que la Ville de Sion puisse être le pilote en Valais. Merci, M. Zuber, pour vos informations, c'est vrai que ce n'est pas la seule solution. Mme Mudry, pour l'ouverture des bureaux, c'est une très bonne idée. Il faut étudier la question. Je pense que le Conseil municipal peut y réfléchir. Ça pourrait être une partie de la question. Pour M. Perruchoud, merci beaucoup aussi pour les informations. La Poste, entreprise privée, est déjà chargée d'une partie des votes, puisqu'on leur donne des enveloppes. Donc, ils peuvent très bien, si on ne leur fait pas confiance, falsifier là aussi. Ils ne le font pas. Pourquoi ils le feraient dans le vote électronique ? Et puis, c'est vrai, le vote électronique, ce n'est pas du tout suffisant. C'est un début et là-dessus, on est d'accord. Je vous remercie à toutes et tous pour votre soutien.

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Nous pouvons donc procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat vote élection électronique appuient sur la touche verte, ceux qui le refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est accepté par 48 oui, 7 non et 1 abstention.

M. Stalder, je vous prie de rester à la tribune pour la présentation du postulat « Redynamiser le commerce de détail ».

VIII. Examen et vote du postulat « Redynamiser le commerce de détail »

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Le postulat déposé par le groupe PLR vise à anticiper et à empêcher la fermeture des commerces créant des vitrines vides et un sentiment de déclin de notre centre-ville. Le commerce de proximité joue un rôle fondamental en tant que moteur économique et social. Il contribue non seulement à la qualité de vie de nos citoyens mais aussi à l'attractivité touristique et à l'animation de notre ville. Malheureusement, la situation actuelle est préoccupante avec un impact économique négatif, une réduction des revenus fiscaux et des opportunités d'emploi en baisse. Un récent article de la RTS souligne que les vitrines vides sont en hausse dans les villes suisses, posant un défi commercial majeur. De plus, la ville de Payerne envisage de taxer les surfaces commerciales vides pour inciter les propriétaires à louer. Ces exemples montrent que nous ne sommes pas seuls face à ce problème et qu'il est urgent d'agir.

Le postulat demande au Conseil municipal de mener une analyse approfondie des causes de ce déclin en collaboration avec les associations des commerçants et les acteurs économiques locaux. Il est essentiel de comprendre les raisons derrière cette situation pour pouvoir y remédier efficacement. Nous proposons également un plan d'action concret pour soutenir et revitaliser le tissu commercial. Parmi les pistes envisagées, nous suggérons des incitations financières, des interventions sur le RCCZ pour favoriser l'implantation des commerces, la promotion d'initiatives culturelles et économiques dynamisant le centre-ville ainsi que des aménagements urbains favorisant l'accessibilité. Il est crucial de favoriser l'implantation de nouveaux commerces diversifiés et adaptés aux besoins des citoyens. Cela renforcera l'attractivité de notre centre-ville et contribuera à créer un environnement dynamique et convivial. De plus, il est important de sensibiliser la population à l'importance du commerce local par des campagnes et des événements spécifiques.

En conclusion, le groupe PLR considère qu'un tissu commercial dynamique est essentiel pour la prospérité économique et le lien social au sein de notre ville. Le soutien aux commerces de proximité doit être une priorité pour assurer l'attractivité, la vitalité et la convivialité de Sion. Nous demandons au Conseil municipal d'étudier cette question et de présenter des mesures concrètes pour revitaliser notre commerce local. Merci pour votre attention et votre soutien

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. L'avenir des surfaces commerciales est une préoccupation essentielle. Les considérants du postulat, nous les partageons. Les vitrines froides ayant de nombreux impacts négatifs qui pèsent sur l'attractivité de la ville, les changements de mode de consommation, le poids des loyers, particulièrement dans des secteurs où les commerces sont essentiels pour amener du passage et tout autre facteur péjorant la situation, doivent trouver une réponse appropriée.

Ceci étant dit, si nous apprécions le constat et la volonté d'ouvrir le débat du PLR, nous refuserons ce postulat. D'abord, certaines des demandes concernent le cahier des charges de M. Pierre-Yves Debons, des tâches qu'il effectue déjà, notamment le lien avec les acteurs économiques et les commerçants. Nous pouvons d'ailleurs ajouter que le service a souhaité aussi contacter et mettre autour de la table les propriétaires de biens locatifs. C'est un point sur lequel le service a communiqué. Ensuite, accepter ce postulat, finalement, c'est demander à la Municipalité de refaire des études sur un sujet qui a déjà fait l'objet d'analyses. Nous demandons à M. le Conseiller municipal Raphaël Zuchuat de bien vouloir apporter quelques éléments ce soir sur les points traités par la Ville en matière de vitrine froide.

De plus, la demande d'intervention sur le RCCZ est un point que notre groupe partage entièrement et que nous avons porté durant la campagne. Cependant, renvoyer l'ouvrage devant le Conseil municipal alors que nous allons examiner ce RCCZ déjà cette année est inopportun. Profitons de la révision pour doter d'ores et déjà ce règlement des mesures nécessaires au maintien de surfaces commerciales, un point relevé d'ailleurs par le service susmentionné. Ainsi, la plupart des demandes mentionnées auraient trouvé un écho très favorable de notre part dans le cadre d'une interpellation donnant possibilité de discuter avec le Conseil municipal puisque nombre de demandes sont soit réalisées, soit prises en charge. Il est aussi envisageable de passer par une commission pour se pencher sur cette problématique spécifique si nous estimons que le Conseil général doit davantage s'investir sur cette question. Le postulat n'apportera à notre sens pas une plus-value suffisante.

Enfin, certaines mesures envisagées ne nous emballent pas. Les incitations financières, dont la mise en place s'agissant de locations, nous apparaissent peu saines en termes de concurrence et nous surprennent de la part d'un parti libéral. La deuxième mesure qui nous irrite, c'est celle axée sur la communication, parce qu'elle semble là aussi occulter le fait que la Municipalité est passée d'un vingt à un plein temps, en plus de la myriade d'acteurs qui communiquent sur l'activité de la ville sur divers plans. Nous pouvons constater que la question de l'économie locale est largement abordée, même sur des objets parfaitement discutables, comme le guide sur l'apéro récemment diffusé, qui traite d'un sujet visiblement très obscur pour un citoyen d'un canton et d'une ville qui pratiquent assez peu ce genre de manifestations. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC refuse le postulat, invite le service à s'exprimer et cette assemblée à tenir compte de cette problématique dans nos futurs travaux et lors de l'examen du RCCZ. Merci.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. En avril 2024, j'interrogeais déjà la Municipalité sur les actions mises en place pour préserver l'attractivité commerciale de la Ville de Sion et soutenir les commerces locaux. Ce sujet est essentiel, car nos commerces de proximité jouent un rôle clé dans la vitalité économique et sociale de notre ville. Il est donc primordial d'anticiper les défis auxquels ils font face, qu'il s'agisse de la concurrence du commerce en ligne, de la hausse des loyers ou de l'évolution des habitudes de consommation. Dans sa réponse, la Municipalité a annoncé l'attribution d'un mandat à une entreprise spécialisée afin d'identifier des mesures concrètes pour dynamiser le commerce local. Un an plus tard, le Centre attend désormais les résultats de cette étude qui permettront de répondre en partie aux postulats proposés et d'élaborer un plan d'action efficace. Les commerces locaux sont bien plus que des lieux d'achat. Ils sont des espaces de vie, de rencontres et de liens sociaux. C'est pourquoi le Centre soutiendra ce postulat, convaincu qu'un engagement fort est nécessaire pour garantir un centre-ville dynamique et attractif.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Valoriser la diversité du tissu économique en favorisant l'installation de commerces de proximité dans les quartiers et villages, en créant des surfaces commerciales abordables, en soutenant les nouveaux locataires commerciaux modestes, en soutenant l'économie circulaire et l'artisanat, c'est le programme du Parti socialiste de Sion pour la présente législature. Nous sommes heureux de voir que le PLR s'y rallie ou s'en rapproche pour le moins, même si c'est assez cocasse venant de lui. Le PLR aurait-il tout à coup réalisé que la main invisible du marché se fourvoie le plus souvent, aveugle qu'elle est ? Il faut donc, les faits étant têtus, se rendre à l'évidence que la collectivité peut et doit jouer un rôle pour corriger les dysfonctionnements du sacrosaint marché, figure totémique du libéralisme. Nous allons bien sûr soutenir ce postulat plein de bon sens.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. La multiplication des commerces vides au centre-ville est une préoccupation depuis plusieurs années pour les membres de ce Conseil général, puisque plusieurs questions ont été posées à ce sujet au fil des ans et que des études sont en cours à ce sujet, comme le disait déjà M. Vincent Boand. Il y a bien sûr plusieurs causes possibles à ces phénomènes. Nos habitudes d'achat ont changé. Nous achetons plus souvent par correspondance ou à l'étranger ou dans des grands centres d'achat hors du centre-ville. Des loyers élevés ou des garanties de loyers exorbitantes peuvent décourager des petits commerçants ou entrepreneurs et ne pas rebuter certaines entreprises aux chiffres d'affaires plus florissants. Par conséquent, le centre-ville perd en attractivité et de sa convivialité, que ce soit pour les touristes, les habitants ou les commerçants eux-mêmes, qui voient pour certains leurs revenus baisser considérablement. Parmi les solutions proposées par ce postulat, il y a des incitations financières et la révision du RCCZ. On le voit dans d'autres villes, des solutions auraient été trouvées ou on tente de trouver des solutions, comme à Delémont où la Municipalité met à jour la liste des locaux vides et démarche de nouveaux commerçants en les aidant à s'implanter en vieille ville, en fournissant une aide à la recherche de locaux ou en donnant des subventions, par exemple, pour des rénovations. Ou comme l'envisage Yverdon, une chose pas forcément très populaire, de taxer les propriétaires qui tardent à louer leur surface commerciale. Enfin, il y a plein d'autres exemples et je pense que l'étude de ce postulat permettra de dégager quelques pistes pour remédier à ce problème qui nous concerne tous. Les Verts sont favorables à ce postulat mais resteront toutefois attentifs aux solutions proposées afin que la piétonnisation ne soit pas remise en question au profit d'une augmentation des places de parking en surface. Merci pour votre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Mon collègue Raphaël Zuchuat a été interpellé par un groupe politique. Je propose que si ce postulat est accepté, nous puissions vous répondre dans les meilleurs délais et vous présenter les résultats de cette étude qui a été évoquée par Madame Bourban-Mathis et surtout des solutions que vous pouvez attendre. Merci.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Je me permets de rebondir sur ce que dit M. le Président Varone. Les études ont été faites M. Boand, il n'y aura pas d'étude supplémentaire. Il suffira que les études faites nous soient présentées. L'acceptation du postulat ne coûtera pas d'étude supplémentaire. Pour ce qui est du RCCZ, on pourra le traiter cette année durant les séances de commission. Et puis, pour ce qui est des incitations financières, vous dites que ce n'est pas PLR. Ça dépend dans quel sens. Si on baisse, c'est plutôt PLR. Si on donne de l'argent, c'est moins PLR. On ne dit pas qu'il faut absolument donner de l'argent. Pour Mme Mathis, merci pour votre participation et pour votre soutien, c'est très sympathique. M. Schertenleib, je répondrai comme j'avais répondu une fois à votre collègue,

Bastien Collet, merci camarades. Et puis, Mme Thiessoz-Reynard, merci aussi pour votre intervention et votre soutien. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et tous. Merci.

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Revitalisation du commerce local » appuient sur la touche verte, ceux qui le refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat est accepté par 48 oui, 7 non et 1 abstention.

IX. Informations de la Municipalité

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Quelques informations de la part de la Municipalité. Vous avez peut-être vu dans le journal Le Nouvelliste aujourd'hui la mise au concours du Chef de service du dicastère Culture et Formation. On va pouvoir compléter notre équipe suite au départ à la retraite de notre collègue Jean-Pierre Meyer. Dans l'intervalle, nous avons procédé à la nomination du directeur des écoles en la personne de Samuel Délèze. On va réorganiser un petit peu ce dicastère par rapport à la pratique qui avait été la nôtre dans les précédentes législatures.

Nous avons quelques inaugurations qui vont être faites. On vous avait parlé d'une année d'un grand cru, d'un grand millésime pour tout ce qui concernait les manifestations. Vous savez que la ville bouge, que les travaux sont importants. Vous le verrez aussi dans les comptes 2024, la Ville a passablement investi durant l'année dernière. Et puis, dans l'attente du prochain plénum, le 12 avril prochain, nous allons inaugurer le parc des Mayennets. C'est ce petit parc qui est au croisement de l'Avenue de Tourbillon et de la Rue des Mayennets, qui va faire cette couture entre la Place du Midi et Cour de Gare à terme avec la passerelle qui franchira les différentes voies. C'est un travail qui a été réalisé par la section Parc et Jardin.

Autrement, nous avons vécu une très belle soirée des mérites sportifs et jeunesse, avec passablement de participantes et de participants. C'est vrai que c'est toujours assez impressionnant de voir le nombre de sports d'adhérents. On a à peu près 180 manifestations sportives dans notre ville chaque année, des fois plusieurs dans la journée, 130 clubs sportifs à peu près toutes les disciplines olympiques qui sont pratiquées chez nous, et puis c'est vrai que ces soirées sont l'occasion de dire merci, de féliciter monsieur et madame tout le monde, comme de féliciter des sportifs un petit peu plus établis. Il y a deux prix qui ont été donnés à notre ancien gardien Kevin Fickentscher du FC Sion et puis l'ancien maître d'armes de la société d'escrime de la Ville de Sion Jean-Pierre Torda. Et puis deux prix jeunesse, un qui nous fait plaisir puisqu'il concerne une institution de la ville avec les jeunes sapeurs-pompiers qui fêtent leurs 50 ans puis un autre prix qui a récompensé trois jeunes qui sont partis à moto pour aller jusqu'en Inde et découvrir le vaste monde.

On a parlé tout à l'heure des élections, de la faible participation, c'est un élément en demi-teinte. Je voulais féliciter tous les députés et députées de cette salle et surtout de la région sédunoise. Vous savez que c'est important qu'on ait des relais politiques de la part de la Ville aussi dans cet hémicycle que nous partageons avec le Grand Conseil. Avant chaque session du Grand Conseil, je réunis avec Monsieur le Vice-président, les députés et députées. On peut leur présenter ou on discute des enjeux qui peuvent concerner la ville, on leur donne quelques informations. Là on a pu augmenter la délégation sédunoise et je m'en réjouis. Concernant les maisons de quartier, ma collègue Christelle Sierro Fardel vous répondra tout à l'heure dans les questions écrites qui ont été posées. On est toujours en train d'accompagner les développements de ces maisons de quartier. Ce vendredi, il y a une Assemblée générale de l'Association de Gravelone et il y a la constitution d'une nouvelle association de quartier qui va se développer sur le quartier des Aubépines, sous le Scex, avec peut-être à terme aussi une maison de quartier qui leur sera mise à disposition. On avait promis aux deux associations d'Uvrier aussi de pouvoir les accompagner dans une nouvelle maison de quartier, on les a privées à un certain moment d'une maison qui était dans le bâtiment scolaire pour en faire une UAPE. Les contacts ont été pris avec

la commune de Saint-Léonard. Aujourd'hui, on a un engagement écrit de la commune de Saint-Léonard pour créer ensemble dans le bâtiment de la coopérative fruitière une maison de quartier dont il faudra qu'on définisse les modalités de participation entre Saint-Léonard et Uvrier. Avec le service de Madame Céline Roduit-Arlettaz et notre coordinatrice aux quartiers, Sylvie Cliche, nous allons entrer en dialogue avec les associations concernées pour bien comprendre quels sont leurs besoins et puis pouvoir trouver le meilleur gentleman agreement avec la commune de Saint-Léonard pour mettre à disposition cette infrastructure dans le cadre des différents travaux.

Concernant les éléments qui bougent autour de Ronquoz 21, puisque c'est un des grands projets qu'on aura l'occasion aussi de revenir vers vous avec une présentation un petit peu plus complète le moment venu. Vous avez vu que le parc des abattoirs autour de l'ancienne Oseo d'Oiken, les arbres poussent très rapidement. Il suffit de les arroser et puis ça pousse chez nous. Mais l'objectif est bien sûr le 17 mai prochain de pouvoir inaugurer ce corps de bâtiment avec l'Archipel, avec un restaurant avec ce premier parc de cette chaîne des parcs et puis vous voyez que de l'autre côté en face du campus Energy Polis, Pro Matériaux déménage gentiment, c'est un terrain qui a été racheté par la Ville. On va vivre une période transitoire avec des affectations transitoires aussi dans ce périmètre, on aura l'occasion de vous en dire plus dans quelques semaines mais voilà les choses évoluent dans ce périmètre.

Concernant les déchets, je crois que la question de ces bacs, Monsieur le conseiller Raphaël Marclay vous en parlera tout à l'heure. On aura l'occasion de vous préciser encore. C'était une question qui a été évoquée dans un crédit supplémentaire mais mon collègue Raphaël Marclay vous apportera toutes les informations sur cette procédure pour ces déchets verts. Je crois que je vous ai dit l'essentiel de ce que nous avons à vous partager à l'heure actuelle et je reste bien sûr avec mes collègues à votre entière et disponible présence.

X. Divers

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Nous avons reçu sept questions écrites qui seront affichées sur les écrans, mais qui ne seront pas lues.

Question no 1 : « Liste d'attente des crèches et UAPE de l'ASLAE » de Madame la Conseillère Delaloye Sophie, PS

Lors de la rentrée scolaire 2024/2025, bon nombre de parents qui travaillent se sont vus refuser une place en crèche ou en UAPE, ce qui a donné lieu à des situations difficiles qui précarisent notamment les familles monoparentales ou n'ayant pas de famille directe à proximité. Peut-on avoir une vue d'ensemble actuelle des listes d'attentes des différentes structures ? Question subsidiaire: est-ce que l'ASLAE a déjà envisagé de fixer des critères pour l'attribution des places afin de prioriser les familles les plus fragiles socialement – qu'elles travaillent ou non ?

Sierro Fardel Christelle, Conseillère municipale, PLR. Je vous donne très volontiers une réponse concernant les listes d'attente des crèches et UAPE à l'ASLAE. Lors de la rentrée scolaire 2024-2025, bien qu'une majorité des parents aient obtenu une place en crèche et en UAPE pour leurs enfants, certains se sont vus refuser une place entraînant des situations difficiles. Historiquement, la gestion des listes d'attente de l'ASLAE était assurée par les responsables des sites. Conscient de l'obsolescence de ce mode de fonctionnement, l'ASLAE a recruté, à compter du 1er janvier 2025, une personne dédiée à la coordination des placements. Cette nouvelle recrue permettra à la direction de l'ASLAE de cerner avec précision les besoins, d'optimiser la gestion des placements et réduire les délais de traitement en offrant un service plus uniforme et réactif aux familles, avec notamment un portail d'inscription pour faciliter les différentes inscriptions.

A ce jour, nous sommes encore dans une phase transitoire. Les données précises des listes d'attente par site seront disponibles dès avril pour les UAPE et dès mai pour les crèches-nurseries. De nombreux enfants actuellement en liste d'attente seront pris en charge en août. Les confirmations auprès des familles se feront en mars pour les UAPE et en avril pour les crèches.

Concernant la question sur l'accessibilité des places en structure d'accueil, il est déterminé par des critères qui sont fixés dans le règlement de l'ASLAE, à savoir l'enfant dont le ou les parents partenaires doivent assurer une activité professionnelle ou est en recherche d'emploi avec une inscription obligatoire à l'ORP ou en suivi de formation sont prioritaires. L'enfant ayant déjà un frère ou une sœur dans la structure également prioritaire. Et puis ensuite, dans le formulaire d'inscription, il est indiqué que les ménages composés d'un seul parent sont prioritaires à condition que les demandes soient arrivées avant ou en même temps que les autres. Les souhaits des parents sont dans la mesure du possible respectés tels que le lieu de résidence ou de travail. Il est toutefois à constater que les demandes ne cessent de croître, rendant la tâche particulièrement difficile, surtout en période de pénurie de personnel. Il n'est malheureusement pas toujours possible de répondre aux demandes des familles. Toutefois, l'ASLAE s'efforce de faire au mieux pour répondre aux besoins particuliers des familles.

Question no 2 : « Soutien de la ville aux associations de quartier » de Madame la Conseillère Sophie Delaloye, PS

La charte de proximité qui lie la ville aux différentes associations de quartier prévoit notamment que cette dernière intervienne pour favoriser la vitrine digitale des associations ou mettre à leur disposition des locaux adaptés (maisons de quartier). Lors de la précédente législature, un postulat interparti avait demandé un rapport sur la politique de proximité. Or plusieurs maisons de quartier n'ont toujours pas de site Internet propre ni de lieux de rencontre fixe et la situation est particulièrement préoccupante dans le quartier dense et en pleine expansion de Vissigen-Champsec. Où en est aujourd'hui la ville de Sion dans les tractations pour la recherche de locaux adaptés pour les maisons de quartier ? Sous quelle forme a-t-elle apporté jusqu'ici son soutien pour la création de la vitrine digitale des associations ?

Sierro Fardel Christelle, Conseillère municipale, PLR. Voici les éléments qui peuvent être présentés. Les engagements de la Ville de Sion envers les associations de quartier sont inscrits dans une charte de proximité qui prévoit une coordination aux quartiers des villages et assure l'équité entre les différents quartiers et villages et les différentes infrastructures qui sont mises à disposition. Sur la partie maisons de quartiers, et comme indiqué dans la charte, dans la mesure du possible, la Ville met à disposition des équipements ou des locaux adaptés aux besoins des quartiers et des villages.

Actuellement, la ville met à disposition des associations de quartiers et des villages six maisons de quartiers, à savoir dans le secteur Platta, Pont-de-la-Morge, Châteauneuf, Les Agettes-Salins, ainsi qu'à Champsec-Vissigen. En 2026, une nouvelle maison de quartier sera ouverte dans le quartier de la Blancherie, dès l'achèvement des travaux. La ville de Sion envisage également de mettre à disposition pour l'association de quartier Sous le Scex qui sera constituée vendredi, la maison de quartier qui sera située à la rue des Aubépines, ce qui nous amène à huit maisons de quartier à ce jour.

Par ailleurs, trois nouvelles demandes d'associations de quartiers et de villages venant de Champsec-Vissigen, de la Vieille-Ville et d'Uvrier ont été soumises à la commission ad hoc. La commission est actuellement en cours d'analyse et répondra à ces demandes dans les plus brefs délais. Nous avons également reçu une demande, qui n'est pas dans la réponse puisqu'elle a été reçue juste après, de l'association Aproz Tout un Village pour la création d'une maison de quartier.

Concernant la partie de la question de la vitrine digitale, il est également prévu, dans la charte, le développement d'un portail web dédié aux quartiers et aux villages. Les associations ainsi que les maisons de quartier bénéficient d'une page dédiée sur l'application de Sion. Elles peuvent en outre indiquer toutes les manifestations sur l'agenda de la ville. La coordination des quartiers et des villages a également mis en place une page spécifique des quartiers sur le site internet de la ville avec les différentes informations sur les quartiers. Chaque association est, quant à elle, responsable de la gestion de son propre site internet. Je termine en mettant en lumière la politique sédunoise de proximité qui inclut également un fonds de 35 000 francs qui est dédié à soutenir tous les projets, toutes les initiatives dans les différents quartiers et vous dire que n'hésitez pas à postuler, le délai est encore ouvert jusqu'au 30 avril 2025. Je vous remercie pour votre attention.

Question no 3 : « Travaux de sécurisation contre les inondations de la Borgne » de Madame la conseillère Hofmann Jacquod Mireille, Les Verts

Suite aux inondations des mois de juin 2024, les riverains ont été informés que des travaux de nettoyage du lit de la Borgne (dégagement des blocs apportés par les orages) et de ses rives (arbres et buissons poussant au bord de l'eau) allaient avoir lieu lorsque la rivière serait au plus bas, c'est-à-dire fin janvier, début février.

Or, à ce jour, aucune action n'a été entreprise dans la partie entre le pont de pierre et celui de l'école.

D'autre part, des panneaux indiquant « pêche interdite » ont été placés le long de la Promenade de la Borgne. Cette action interdisant toute intervention dans le lit de la rivière.

Quels sont donc les travaux prévus afin d'éviter un nouveau débordement de la Borgne et des incidences sur ses riverains ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Merci, Madame la conseillère, pour votre question. J'y amène volontiers quelques éléments de réponse. La Ville de Sion a demandé au bureau d'ingénieur mandaté pour le projet de sécurisation de la Borgne d'effectuer un relevé des profils altimétriques sur plusieurs sections afin de comparer les résultats aux valeurs d'avant les crues intervenues en 2024 et de déterminer les volumes de matériaux qui peuvent être raisonnablement extraits.

Selon les premières observations, le niveau du fond du lit n'a que peu bougé dans le secteur du pont historique, contrairement au secteur amont et aval où des dépôts ont contribué à sa surélévation. L'impact en termes de capacité hydraulique du cours d'eau et d'évolution du danger n'a pas été déterminé. Une intervention dans le lit du cours d'eau est planifiée. Elle fait l'objet d'une coordination avec les services de l'État, notamment le Service de l'environnement pour la protection des eaux et le Service de la chasse pour la protection de la faune aquatique. Il est à relever que, si la fin de l'hiver et le début du printemps sont favorables à l'intervention en rivière en raison de son niveau plus bas, ces mois correspondent à une période sensible pour la faune piscicole, notamment en raison de la reproduction et du développement des juvéniles. Sur les berges, les bois morts sont en cours de déblaiement. En parallèle, un programme d'entretien sur quatre ans a été demandé. L'idée est de réduire les risques naturels tout en préservant la santé des écosystèmes et en assurant une cohabitation harmonieuse entre la nature et les activités humaines.

De manière un peu plus large, un plan d'alarme et d'intervention a été livré à la Ville de Sion le 23 décembre 2024. Son contenu est en cours d'analyse par les différents services afin de s'assurer des ressources à disposition et de préparer l'organisation requise en vue de gérer le risque. Indépendamment des interventions à court terme et du PAI, le projet de sécurisation de la Borgne reste indispensable pour se protéger contre les crues. Le modèle physique qui a pour but d'analyser et d'optimiser les aménagements prévus avant leur mise en œuvre sur le terrain arrive à son terme. D'ici la fin du mois de mars, le bureau d'ingénieurs mandataires aura toutes les données en main pour finaliser le projet d'ouvrage. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

Question no 4 : « Carrefour Ritz » de Madame la Conseillère Perruchoud Stéphanie, Le Centre

Le carrefour de l'Avenue du Ritz et de la rue de Gravelone reste problématique malgré les mesures prises. D'une part, les cyclistes souhaitant monter vers Gravelone depuis la Vieille Ville se retrouvent souvent bloqués par des voitures arrêtées au passage piéton après être passées au dernier moment. D'autre part, en descendant de la rue de Gravelone, les véhicules venant de l'avenue Saint-François entrent à vive allure dans le rond-point, même lorsqu'un usager venant de droite y est déjà engagé. Des mesures de sécurisation sont-elles prévues pour améliorer la situation ?

Bitschnau Christian, Vice-Président de la Ville de Sion. Concernant la question en lien avec le Carrefour Ritz, voici les éléments qui peuvent être annoncés. Alors la première partie de la question, la traversée cyclable Rue de Savièse-Avenue Saint-François, le carrefour a fait l'objet d'une modification importante mise en place en collaboration avec le Service de la mobilité de l'Etat du Valais en 2022. Ça n'a d'ailleurs pas fait couler que de l'encre. Des corrections ont été apportées au cours de l'année 2024 qui ont permis d'ajuster notamment la durée des phases de feu afin de garantir une situation

satisfaisante pour tous les modes de transport, ce qui est le cas pour le 95% du temps. Cependant, des remontées de files sont toujours possibles lors des heures de pointe, en particulier le soir, lorsque la capacité des carrefours du nord de la ville est ponctuellement dépassée. Cette situation est due à la surcharge du réseau routier, dû essentiellement à l'augmentation constante du trafic routier sur les grands axes de la ville au cours des dernières années, 10 à 15% d'augmentation en 10 ans. Une partie de ce trafic est considérée comme du trafic de transit, c'est-à-dire traverser la ville sans s'y arrêter, et une série de mesures sont en cours d'études, de réalisation, afin d'orienter ce trafic sur les axes de contournement de la ville.

La politique de mobilité de la ville de Sion vise également à encourager le report modal sur la mobilité douce et les transports publics afin de réduire le trafic individuel motorisé en ville. Concernant la présence d'automobilistes sur la traversée cyclable alors que le feu est vert pour les piétons et les cycles, cela relève des règles de circulation routière. En effet, un véhicule doit avoir libéré le carrefour lorsque le feu passe au rouge. Dès lors, en cas de remontée de fil dans le carrefour, il doit s'abstenir de s'engager même si le feu est vert. Ce point sera transmis à la PRVC lors de la prochaine commission de signalisation routière. Pour ce qui est du giratoire Gravelone-Saint-François, aucun projet n'est pour l'instant prévu concernant ce giratoire. Là aussi, le comportement décrit constitue une infraction aux codes de la route, puisque le véhicule qui s'engage dans le giratoire doit céder le passage au véhicule qui circule dans le giratoire. Un certain trafic de transit est également observé sur la route du Sanetsch depuis le coteau nord. Une piste d'amélioration actuellement à l'étude consisterait à passer la route du Sanetsch en riverain autorisé en parallèle du réaménagement de la Rue du Rawyl, ce qui diminuerait fortement les conflits décrits dans ce giratoire. Cette problématique de comportement sera également signalée à la PRVC. Je vous remercie de votre attention.

Question no 5 : « Déchets de jardin » de Madame la Conseillère Bourban-Mathis Sophie, Le Centre

Au début de l'année, chaque citoyen a reçu le tout ménage « Trions malin ». En s'intéressant aux déchets de jardin, j'ai été surprise de voir une nouvelle taxe pour les conteneurs verts.

Sur quelle base légale cette taxe est mise ? Comment va être récupérée cette taxe ?

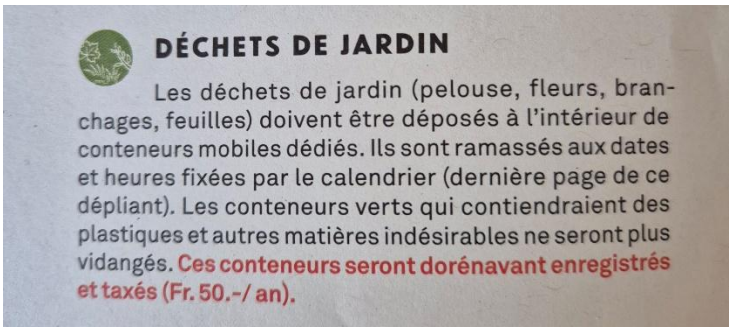

DÉCHETS DE JARDIN

Les déchets de jardin (pelouse, fleurs, branchages, feuilles) doivent être déposés à l'intérieur de conteneurs mobiles dédiés. Ils sont ramassés aux dates et heures fixées par le calendrier (dernière page de ce dépliant). Les conteneurs verts qui contiendraient des plastiques et autres matières indésirables ne seront plus vidangés. Ces conteneurs seront dorénavant enregistrés et taxés (Fr. 50.-/ an).

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je vous remercie pour votre question en lien avec les déchets de jardin. Je rappelle que la stratégie déchets de la ville de Sion a été présentée lors de ce plénum le 22 février 2022 et nous sommes volontiers disponibles à vous la présenter à cette nouvelle assemblée. Celle-ci expliquait la nécessité d'introduire une vignette. En 2022, le montant prévu s'élevait toutefois à 75 francs. Suite à l'implémentation du système gastro-vert et après avoir réglé différentes questions techniques, le service est désormais prêt à implémenter cette vignette.

La vignette est introduite pour deux raisons. La première est de pouvoir assurer un suivi de la qualité des déchets de jardin récoltés par la collecte porte-à-porte. La seconde est de se conformer aux exigences légales quant au financement de la récolte des déchets urbains. Vous le savez, malgré les nombreuses campagnes de communication, la qualité des déchets de jardin est mauvaise, car les bacs contiennent une quantité de déchets parasites, en particulier du plastique, mais aussi des couches-culottes, de la litière minérale, des textiles, voire même des batteries. Ainsi, en 2024, 1207 tonnes de

déchets de jardin, soit 62% du total des déchets récoltés, contenaient trop d'indésirables pour pouvoir être méthanisés auprès de Gazelle SA et ont dû être revalorisées thermiquement, c'est-à-dire brûlées à Enevi, pour un coût de plus de 240 000 francs, ce qui a induit le crédit supplémentaire 17-2024 traité ce soir.

L'introduction d'une vignette personnelle et numérotée permet ainsi d'identifier le propriétaire des déchets de jardin et de faciliter le suivi du contrôle et de la qualité des déchets de manière individuelle. En présence de déchets parasites, le bac ne sera pas ramassé. Son propriétaire devra se mettre en conformité pour que ses déchets soient évacués puis valorisés. D'un point de vue légal, l'article 30 alinéa 2 et 3 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement de 1983 indique que les déchets doivent être valorisés dans la mesure du possible et que les déchets doivent être éliminés d'une manière respectueuse de l'environnement.

Concernant les biodéchets spécifiquement, l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets de 2015 apporte les précisions suivantes. Article 13 alinéa 1, les cantons veillent à ce que les fractions valorisables des déchets urbains tels le verre, le papier, le carton, les métaux, les déchets verts et les textiles soient autant que possible collectés séparément et fassent l'objet d'une revalorisation matière. A l'article 14, les biodéchets doivent faire l'objet d'une valorisation matière ou d'une méthanisation, pour autant qu'ils s'y prêtent compte tenu de leurs caractéristiques et en particulier de leur teneur en nutriments et en polluants.

Concernant le financement de l'élimination des déchets, le principe du pollueur-payeur découle de l'article 2 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement qui indique que celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par la présente loi en supporte les frais. Ce principe est précisé dans l'article 32 de la même loi. Les cantons veillent à ce que les coûts de l'élimination des déchets urbains pour autant que celle-ci soit confiée soit mis par l'intermédiaire d'émoluments ou de taxes à la charge de ceux qui en sont à l'origine, les montants des taxes sont fixés en particulier en fonction du type du déchet et de la quantité de déchets remis. La Loi cantonale sur la protection de l'environnement précise en outre dans l'article 39 que le financement de l'élimination des déchets urbains est réglé par les communes par le biais de taxes, dont une partie au moins est fixée en tenant compte du type et de la quantité des déchets remis. Jusqu'à présent, ce principe était respecté uniquement pour les déchets de jardin qui sont amenés par les citoyens en déchetterie, car les apports sont comptabilisés dans la tonne. En revanche, le service porte-à-porte est toujours gratuit. L'introduction de la taxe permettra ainsi non seulement de respecter les obligations légales en matière de financement de l'élimination des déchets, mais aussi de compenser cette inégalité entre les deux filières de gestion des déchets de jardin.

Une campagne de communication sur les déchets de jardin est prévue ce printemps, dans le but d'annoncer aux habitants de Sion le nouveau système de vignettes numérotées pour les bacs verts à partir du 1er mai 2025. Cette campagne visera aussi à sensibiliser sur l'importance d'un tri de qualité des déchets de jardin et ainsi éviter la contamination du compost et d'améliorer la gestion des déchets pour mieux les valoriser et préserver les sols agricoles et les jardins, en particulier du microplastique. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

Question no 6 : « Monitoring des eaux usées » de Monsieur le Conseiller Perruchoud Vaïc, Le Centre

Dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, l'épidémiologie des eaux usées est utilisée pour estimer la consommation agrégée de stupéfiants dans une ville.

Vu la situation dans plusieurs villes romandes, une analyse de la situation dans notre commune permettrait de déterminer si des mesures s'avèrent nécessaires.

Le Conseil communal effectue-t-il un monitoring des eaux usées afin de déterminer la consommation de stupéfiants en quasi temps réel, quel est le cout d'une telle analyse et si cette méthode est déjà utilisée, quelle était la consommation des principaux stupéfiants (selon la Lstup, cocaïne, Cannabis, Héroïne, etc.) lors du dernier relevé pertinent.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Concernant la question sur le monitoring et l'analyse des eaux usées, ces analyses sont particulièrement onéreuses car elles nécessitent des équipements sophistiqués et doivent être réalisées par des laboratoires externes accrédités entraînant des frais importants ainsi que des délais supplémentaires. Les résultats ne donnent pas une image en temps réel. Étant donné que cette méthode n'est pas utilisée à Sion, il n'existe pas de données récentes sur la consommation des principaux stupéfiants au sein des ménages et lieux publics rattachés au bassin versant de la STEP, qui comprennent Sion, Savièse, Grimisuat, Arbaz, Vex et Saint-Léonard.

La faisabilité d'un tel monitoring est actuellement limitée. Elle nécessiterait une évaluation approfondie, notamment en termes de proportionnalité de l'investissement, si un besoin spécifique venait à être identifié. Merci pour votre question.

Question no 7 : « Promenades » de Madame la Conseillère Luyet Janique, Le Centre

À Sion, nous avons la chance de profiter de magnifiques promenades, comme celle qui mène à Mont d'Orge, celles longeant les berges du Rhône, ou encore la balade agréable le long du canal à Vissigen. Cependant, concernant ces dernières, il est regrettable de constater que le chemin est souvent difficilement praticable, en particulier à certains endroits où le passage répété des chevaux détériore le sol. Serait-il envisageable pour la Ville d'intervenir afin d'améliorer l'entretien de ce passage et ainsi garantir un meilleur confort aux promeneurs ?

Bitschnau Christian, Vice-Président de la Ville de Sion. Concernant la question en lien avec des promenades scabreuses sur certains chemins, les chevaux peuvent détériorer le sol en surface par leur déjection, tout comme en profondeur par l'impact des sabots, notamment des fers. Concernant l'impact sur la surface du sol, la responsabilité du nettoyage du crottin de cheval sur le domaine public revient au cavalier ou au propriétaire du cheval. En milieu urbain, sur des voies partagées, un ramassage immédiat est requis pour des raisons de propreté et de sécurité, et notamment de préservation de la surface du sol. La police régionale des villes du centre informe régulièrement les cavaliers sur leurs responsabilités en manière de propreté et de respect des autres usagers. Des mesures de prévention à proximité du centre équestre de Tourbillon ont été lancées ces dernières années, sans toutefois régler totalement le problème. Le Service des travaux publics et de l'environnement, section voirie, assure le nettoyage dans certains cas, notamment sur les routes ou les espaces publics où aucun responsable direct n'est identifié. Il est rare de remonter jusqu'au cavalier ou au propriétaire du cheval lorsqu'une zone souillée est signalée. Lors d'événements équestres, les organisateurs doivent prévoir un dispositif de ramassage. Ceci n'empêche pas la voirie d'intervenir en complément de manière à améliorer le confort des promeneurs de manière efficace.

Concernant le sol en profondeur, le passage répété des chevaux peut abîmer certains chemins, surtout lorsqu'ils sont naturels et exposés aux intempéries. Les sols durs, notamment ceux en asphalte, sont beaucoup moins impactés. Les principaux facteurs d'usure des routes revêtues sont le passage des poids lourds, le volume de trafic, la vitesse des véhicules et les conditions climatiques. Les promenades du Rhône, du Canal et des Pêcheurs sont toutes revêtues d'asphalte. Compte tenu de ce qui précède, leur état structurel n'est que peu lié au passage répété des chevaux. Il est à relever que des travaux de réfection seront probablement réalisés dans le cadre des mesures anticipées du canal de Vissigen et de la mesure prioritaire de Sion, portées toutes deux par l'État du Valais. Les autres passages, notamment ceux évoqués dans votre question, font l'objet d'un entretien régulier en fonction des moyens alloués. Merci pour votre question.

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Nous en avons terminé avec les questions écrites, la parole est à vous pour les questions orales.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. *J'ai une question concernant un sujet d'actualité, puisque d'abord en mars 2024, une ambitieuse politique culturelle a été présentée au Conseil général : la stratégie culturelle à adopter pour les trois prochaines législatures. Ce rapport intitulé « Politique culturelle 2035 » souligne la grande diversité du paysage culturel sédunois ainsi que son rayonnement exceptionnel et vise, je cite « à renforcer la capacité d'action d'administration culturelle, à mener des actions de sensibilisation et d'encouragement à la participation culturelle auprès*

de ses citoyens, à soutenir plus fortement les institutions culturelles de la ville, à préserver un milieu culturel diversifié et dynamique et à valoriser l'identité culturelle et patrimoniale de la ville ». Tâches qui se retrouvent pratiquement texto dans le descriptif du poste de Chef de service de la culture et de la formation qui vient d'être mis au concours.

L'un des axes de cette politique culturelle est de dynamiser l'action de la ville en matière culturelle, notamment d'assumer le statut de capitale culturelle régionale en se dotant d'un Service de la culture. Aussi je ne comprends pas pourquoi la ville n'a pas saisi l'opportunité de la création d'un Service de la culture indépendant du Service de la formation. Quelle est donc la stratégie de la ville en la matière ? Est-ce que le Service de la culture ou est-ce que la culture restera donc un sous-produit d'un autre service ? On se targue de nouvelles institutions fortes comme Noda, le Pôle musique, Pôle théâtral, mais sans permettre une direction claire et durable. Et par ailleurs, quel sera donc le rôle du délégué à la culture ? Merci pour votre attention et bonne soirée.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais répondre et après si ma collègue Marylène Volpi-Fournier veut compléter. Je lui cède volontiers le micro. Le Conseil municipal a fait une analyse déjà dans son ancienne ou précédente législature sur l'organisation du Conseil municipal. Et vous le savez, nous sommes neuf autour de la table et l'objectif de l'organisation, c'est d'avoir effectivement neuf dicastères avec un équilibre parmi ces dicastères. Dans bon nombre de dicastères, on a plusieurs thématiques qui sont traitées. Si je prends par exemple les travaux publics et l'environnement, ben voilà, ce sont deux domaines qui sont traités, qui sont chapeautés par un Chef de service qui a la double casquette de veiller à développer ces différents éléments, mais qui peut avoir une organisation en dessous de lui qui effectivement traite des différentes thématiques. Sur le dicastère Culture et formation, on l'a renommé pour donner de l'importance aussi à la culture et on l'a même mis en avant dans cette dénomination, et bien c'est la même dynamique qui a précédé nos discussions, puis qui a prévalu à ce maintien. Donc, en fait, le Chef de service, et vous l'avez dit vous-même en lisant le descriptif de fonction ou l'annonce qui est parue dans les journaux, on voit bien qu'il y a ces deux parties de la formation et de la culture qui se retrouvent dans ce dicastère. C'est pour ça que j'ai évoqué tout à l'heure qu'on avait renforcé la partie formation avec un directeur des écoles qui va vraiment s'occuper de la partie de la formation. Et puis ce Chef de service va aussi mettre sa patte avec l'organisation qui est actuellement en cours au sein de la section culture. Et je crois que ce n'est pas tellement section ou service qui est un élément important, c'est surtout d'avoir les bonnes personnes au bon endroit et de pouvoir accompagner les différents projets. Ce sera au Chef de service de la culture et de la formation de voir comment l'organigramme général du service se met en place. Et là, à mon sens, on atteint les objectifs qui étaient discutés et décidés par le Conseil municipal avec cette double dénomination, mais qui correspond aujourd'hui au découpage de la ville de Sion.

Perruchoud David, Conseiller général, UDC. *Une constatation affligeante en ville de Sion, une incivilité en constante augmentation fait que notre ville est détériorée. Entre papiers, mégots, etc., cela ne peut plus durer. Entendant les conversations de nos concitoyens, ces personnes disent jeter les détritus par terre puisqu'il n'y a pas assez de poubelles. À plusieurs endroits, des poubelles ont été enlevées. De plus, j'ai constaté que les employés de la voirie ont l'air dépassés par leur travail exemplaire. Pourrions-nous avoir plus de poubelles et plus de contrôles aux incivilités récurrentes ? Que prévoit la Ville pour améliorer cela ? Est-ce que la Ville a déjà une stratégie en place ? Et que prévoit-elle de faire ? Merci d'avance pour votre réponse. Bonne soirée.*

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais passer la parole à mon collègue Cyril Fauchère et puis si M. Marclay veut s'exprimer sur la densité de poubelle en ville de Sion, ville que l'on qualifie souvent de propre, c'est ce que j'entends. Voilà, c'est bien volontiers aussi que je lui passerai le micro.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Je suis un peu pris de court pour les incivilités telles que vous les décrivez, bien entendu que toute infraction constatée en flagrant délit fait l'objet d'une dénonciation par la police régionale des villes du centre, ainsi qu'une dénonciation systématique qui est traitée par le tribunal intercommunal de police, qui sera, pour votre information, reconstituée ce soir, puisqu'il incombe au Conseil municipal de Sierre de le faire. Après, en termes d'incivilité sur le jet de mégots au sol, de papier ou autre, c'est un peu le jeu du chat et de la souris. On peut bien entendu porter une attention particulière et accrue à cette problématique, et tout cela d'entente avec les autres services municipaux, mais là, en l'état, je ne peux pas vous en dire plus. Merci.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Quelques éléments de réponse sur la densité de poubelles en ville de Sion, nous évaluons en fonction de la fréquentation, de la densité de population, l'opportunité de doter les différents quartiers de plus ou moins de poubelles. Il faut également savoir que celles-ci doivent être vidées en principe chaque jour par la centaine des collaborateurs qui travaillent auprès de la voirie. Avant de réfléchir à mettre des poubelles dans certains emplacements, il faut aussi s'assurer qu'on ait le personnel suffisant qui puisse effectuer le travail. Comme l'a dit M. le Président, j'étais un petit peu surpris par votre question parce qu'on nous fait souvent le compliment d'avoir une ville très propre, je relaie souvent cet état de fait, mais c'est vrai que c'est le fruit d'un travail quotidien de nos collaborateurs de voirie. Nous effectuons aussi des actions spécifiques, par exemple pour lutter contre les mégots de cigarettes, aussi pour favoriser le tri sélectif, mais je prends quand même note de votre question, je vais voir s'il y a une théorie scientifique ou technique explique plus précisément la densité de poubelles à doter les différents quartiers. Merci.

Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre. *Depuis plusieurs années, je me rends avec ma famille au cortège de carnaval du samedi en bus depuis Bramois. Nous essayions désespérément de prendre le bus de 13h34 sur Bramois Institut, voire celui de 13h45. Et depuis plusieurs années, j'ai constaté que le service de bus est minimum, dans le sens où celui de 13h30, c'est un bus accordéon, et celui de 13h54 est un simple bus. En découle, en fait, ça s'est retrouvé cette année, qu'à 13h30, l'Institut ne s'est carrément pas arrêté, puisqu'il était déjà plein. Tout Champsec n'a pas été desservi. Celui de 13h54, ma famille et moi avons réussi à nous faufiler dans le bus, autant dire que les arrêts suivants n'ont pas été servis non plus. Pour les familles qui attendaient avec leurs poussettes, pour les personnes âgées, pour les personnes à mobilité réduite, pas de possibilité de prendre les transports publics, vu que notre ville essaye d'améliorer sa mobilité douce. N'est-il pas possible ponctuellement de dédoubler des lignes, surtout quand on a de grandes manifestations sur le centre-ville ? N'y a-t-il pas de rapport des chauffeurs de bus pour savoir le taux de fréquentation ? Et puis, qu'en est-il pour le futur marché de Pâques ? Certains matchs du FC-Sion, voire l'Euro qui va arriver au mois de juin. Merci. Merci,*

Bitschnau Christian, Vice-Président de la Ville de Sion. Merci Madame la conseillère pour votre question. C'est toujours très intéressant pour nous qui nous occupons des bus avec le service d'avoir ce retour des usagers auquel il est vrai qu'on ne pense pas forcément toujours. C'est un point que nous allons prendre avec l'exploitant du réseau de bus sédunois, qui est CarPostal. Et c'est un point qui est d'autant plus intéressant, comme vous l'avez souligné, il y a des manifestations d'importance qui viennent. On priera CarPostal de prendre les mesures dans la mesure de leurs possibilités, notamment d'utiliser des bus plus gros, peut-être voire dédoubler certaines lignes à certaines heures. C'est quelque chose qu'on aura à cœur que les prochaines manifestations, à commencer par celles qui entourent les fêtes de Pâques, aient assez de capacités pour les bus en circulation. Merci.

Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre. *Ma question est simple. Il y a une semaine en arrière ou deux semaines, partout en Suisse, il y a eu des manifestations contre le racisme. A Sion, c'est muet, aucune association. J'ai toujours entendu le mot stratégie ici. Est-ce que la Ville a la motivation de créer une association pour gérer ce sujet ? Voilà.*

Autre chose. J'aimerais remercier la voirie. A Carnaval, je cherchais ma famille à la Planta à 1h du matin et il y avait une couche [de confettis], je ne peux pas dire 2 cm ou 3 cm. À 8 heures, je partais au culte, je passais là et on pouvait manger par terre.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. On adressera vos remerciements à la voirie. Je crois que les confettis ne font pas partie du littering et de l'incivilité. Concernant le racisme, alors, je crois que c'est vraiment une thématique que l'on traite à la ville. Je vais laisser ma collègue Christelle Sierro Fardel vous apporter quelques informations, mais on est en plein dans cette thématique cette semaine particulièrement.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère municipale, PLR. Volontiers quelques informations concernant l'intégration. A la ville de Sion, nous avons une responsable de l'intégration qui s'appelle Christelle Jost et qui est en charge de mettre en place des manifestations, notamment en lien avec la semaine contre le racisme. Alors, j'ai déjà une bonne nouvelle à vous annoncer, c'est que vous pouvez noter la date du

mardi 18 mars à 11h à la Médiathèque Valais. Il va y avoir un premier événement sur le racisme. Et puis la question s'est posée, propose-t-on des manifestations de manière très ponctuelle durant cette semaine du racisme ou est-ce qu'on essaie d'agir sur l'année ? Donc la réponse, c'est la deuxième. On va intervenir sur l'année sur ces questions de racisme. Également en collaboration avec le RLC, qui sont des relais aussi auprès des jeunes. Un calendrier arrive et des mesures concrètes sont prises dans les rues de Sion sur ces thématiques-là. Je vous remercie.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. *J'aurais juste deux questions à poser qui avaient déjà été posées à la précédente législature. La première concerne le parking du villageois à Aproz. On avait déjà abordé ce thème-là. J'aimerais juste avoir une réponse et voir quelles ont été les discussions et à quoi ça a abouti avec le propriétaire du terrain.*

Et la deuxième, ça avait été posé par un collègue au sujet de l'aire de service pour camping-car au sommet de la ville de Sion. Merci pour vos réponses.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Pour la première question de ce parking du villageois, aujourd'hui la Ville est en discussion avec les propriétaires concernés de ce parcellaire pour éventuellement le racheter et puis pouvoir gérer ça dans un esprit de service public. Les négociations sont en cours. On n'a pas encore conclu véritablement cet achat, mais la volonté de la ville est réellement de prendre possession de ce territoire et d'ainsi régler cette parcelle. En plus, elle est très bien placée au bord d'une route et permettra d'offrir vraisemblablement des infrastructures à disposition de la population d'Aproz-Sion et d'Aproz-Nendaz.

Concernant les camping-cars, vous le savez, on est toujours en train d'étudier véritablement une implantation. On analyse aujourd'hui avec des projets immobiliers qui se développent. Vous avez peut-être vu des gabarits qui se mettent en place actuellement sur cette Rue de Loèche que nous avions identifiée comme étant un récepteur potentiel de cette aire de camping-car. On continue les études et on reviendra vers vous vraisemblablement dans le courant de l'année. Merci.

Luyet Janique, Conseillère générale, Le Centre. *J'aimerais rebondir sur la question de mon collègue Gabriel Mukuna à propos des taxis officiels de Sion. Nous avons été interpellés sur le fait qu'il est difficile de joindre un taxi, surtout en soirée, depuis qu'il n'y a plus le téléphone de la gare. Avez-vous pu obtenir des informations à ce propos ? Est-ce une situation provisoire ? Merci.*

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. La situation n'a malheureusement pas évolué, si ce n'est que depuis le dernier plénum où cette question était abordée, nous avons en effet rencontré le Président de l'Association des taxis, avec lequel, je précise, nous entretenons de très bonnes relations, mais lui-même étant limité dans sa capacité d'action, puisque, est membre de l'Association, les chauffeurs-taxis et les concessionnés qui veulent bien l'être, et puis lui-même n'a pas de marge d'imposition de règles communes ou de pratiques. En ce qui concerne les appels, aujourd'hui est disponible le numéro qui vous amène sur un répondeur dans lequel sont cités, sauf erreur, les différents concessionnaires de taxis et qui sont à disposition. Maintenant, c'est vrai également qu'il y a des usagers qui se plaignent soit de la non-réponse de ces concessionnaires, soit d'une réponse négative, et puis la situation demeure insatisfaisante. Nous y travaillons, il y a différentes pistes qui ont été évoquées. L'ultima ratio serait une communalisation du service des taxis, mais en tout cas, personnellement, moi, je n'y étais pas très favorable, mais on ne s'interdit pas la réflexion. Il y a aussi d'autres prestataires qui sont possibles. Vous connaissez tous l'entreprise Uber. Jusqu'à maintenant, on a refusé de céder aux sirènes d'Uber pour différentes raisons. Mais voilà, tous ces champs d'investigation sont possibles. Il y a également l'octroi d'une seule et unique concession à un prestataire de service, mais cela implique que la personne qui ferait cette offre soit à même d'assurer un service de taxi minimum, ça veut dire plusieurs véhicules, plusieurs chauffeurs, avec tout ce que cela comporte en termes aussi d'octroi de marché, qu'on devrait mettre au concours avec un temps d'analyse et d'évaluation. Donc l'ouvrage est sur le métier. Ce soir, on ne peut pas vous donner de réponse satisfaisante, et nous sommes les premiers à le regretter, mais nous faisons tout notre possible pour, en tout cas, assurer le service de taxi sur le territoire de la commune de Sion. Merci.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Un complément, c'est vraiment une préoccupation du Conseil municipal. On ne traite pas ce point à la légère. Ça a été évoqué, on va vivre une année 2025 très riche en événements et c'est sûr que ça serait assez catastrophique qu'on ne puisse pas répondre, notamment à des gens qui arriveraient à la gare et qui voudraient se rendre à Tourbillon ou ailleurs en taxi. Donc c'est une préoccupation quasiment quotidienne du Conseil municipal. Merci.

Kuchler-Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. *Mon intervention comporte deux questions dans le périmètre du Carnaval de Sion. Plusieurs citoyens ont fait part de leur étonnement de voir de la vaisselle jetable sous la tente du Carnaval de Sion. Les petites sociétés locales font de grands efforts pour appliquer l'obligation de la ville en utilisant exclusivement de la vaisselle réutilisable. Le carnaval dispose-t-il de dérogations ? Et sinon, quelle est la raison du non-respect de cette obligation ?*

La deuxième question porte sur la sécurité. Cela fait plusieurs années que des jeunes me font part de faits inquiétants durant le carnaval. L'année dernière, cela concernait des personnes ayant subi des piqûres au milieu de la foule avec des seringues vides. Cette année, j'ai personnellement connaissance d'une personne piquée à l'héroïne. Le Conseil a-t-il connaissance de ces agissements ? Et si oui, quelles mesures sont prises pour garantir des manifestations sécurisées ? Merci.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Oui, très volontiers. Alors, concernant l'exemplarité en matière de vaisselle réutilisable du Carnaval, M. Marclay va vous répondre. Et puis, mon collègue Cyril Fauchère peut peut-être nous donner quelques informations sur les quelques cas qui auraient été relevés.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Merci pour votre question. En s'associant aux cafetiers-restaurateurs, aux différents débits de boissons, pour proposer un concept de vaisselle réutilisable très efficace aux quelques dizaines de milliers, on a parlé de 30 à 50 000 participants, le carnaval fait à notre connaissance figure de bon élève en matière de vaisselle réutilisable. Nous allons toutefois nous renseigner sur ce que vous avancez. Si vous avez des précisions, nous expliquer dans quelles circonstances de la vaisselle jetable aurait été utilisée. Merci de me les transmettre. On se renseignera auprès des organisateurs du Carnaval. Merci.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Je me chargerai de la partie la moins exemplaire. A l'heure où je vous parle, la PRVC, respectivement la Ville de Sion, n'a pas eu connaissance d'une quelconque situation de piqûres ou d'autres altercations de moindre gravité. Si tel était le cas, et nous ne le remettons pas en doute, nous le condamnons avec la plus grande fermeté et sans aucune réserve. Néanmoins, cet après-midi, pour avoir siégé au comité de direction de la police régionale des villes du centre, il a été fait état, au contraire, d'un carnaval sans aucun incident. Il n'y a pas eu une seule intervention de police liée à la sécurité du carnaval. Les patrouilles de la PRVC qui ont quand même fait leur tour comme prévu ont pu constater, par exemple, le lundi soir, avec une population de moins d'une centaine de personnes au moment de leur passage, la présence de 27 agents de sécurité payés et organisés par le Carnaval de Sion. Nous n'avons pas du tout été informés de situations de ce genre. Il va de soi que, si de telles situations devaient être avérées, il faut les dénoncer immédiatement auprès de l'autorité compétente, c'est-à-dire la Police cantonale, qui peut ensuite procéder aux investigations avec le Ministère public. Mais de notre côté, je vous dis, les nouvelles sont fraîches de cet après-midi. Il n'y a aucune mention d'une quelconque altercation qui s'est passée durant l'édition 2025 du Carnaval. Merci.

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Merci, je n'ai plus de demande de parole. Avant de clore officiellement ce plénum, la municipalité vous informe qu'une invitation officielle pour le match de l'Euro féminin du 6 juillet 2025 vous parviendra tout prochainement. Tout vous parviendra par e-mail parce que je crois que c'est relativement compliqué le fait qu'il faut prendre en ligne les billets, tout est électronique, c'est des billets nominatifs, etc. Il faudra suivre toutes les indications qui vous seront transmises en temps utile. Je profite pour vous rappeler encore que vous trouverez toutes les informations qui vous sont nécessaires sur l'intranet HubShare. Si vous ne vous êtes pas encore connectés, profitez-en pour le faire rapidement. Et puis, en cas de besoin, il y a M. Tacchini et son équipe qui se tiennent volontiers à votre disposition.

Je vois qu'il y a encore une demande de parole de M. le Conseiller Alexandre Zufferey, avant de clore.

Zufferey Alexandre, Conseiller général, UDC. Je fais un lien avec ce que M. le Président de la Municipalité Philippe Varone a dit tout à l'heure. J'ai l'honneur, en tant que jeune président de l'association de quartier de Gravelone, de vous inviter à notre première Assemblée générale officielle pour les « un an » de notre association, qui aura lieu ce vendredi 14 mars à 18h15 à Cité Printemps. On fera une petite rétrospective des projets et un apéro. Je vous attends nombreux. Merci.

Siggen Patrick, Président du Conseil général. Pour terminer, n'oubliez pas la formation du 25 mars à 19h au Pôle Musique et de récupérer vos cartes blanches avant de quitter la salle. Bonne fin de soirée à tous et très belle semaine.

Sion, le 20 mai 2025

Le Président du Conseil général

Patrick Siggen

La Secrétaire du Conseil général

Rachel Torrent

LISTE DES PRESENCES DU 11 MARS 2025

Présents

#	Nom	Prénom	Parti
1	BERRA-PUGLISI	Marie	Centre
2	BEYTRISON	Sacha	PLR
3	BOAND	Vincent	UDC
4	BODRITO	Jean-Pierre	PS
5	BOURBAN-MATHIS	Sophie	Centre
6	CHEVRIER	Raphaël	PLR
7	COCHRANE	Benjamin	UDC
8	COLLET	Bastian	PS
9	COURTINE MUDRY	Ariane	Verts
10	CRETTAZ	Océane	UDC
11	D'ANDRES	Aurélien	Centre
12	DELALOYE	Sophie	PS
13	DONON	Yves	PS
14	DUBUIS	Alexandre	Verts
15	EGGEL-AVANESIANI	Artemis	PLR
16	EMERY	Nicolas	PLR
17	GAPANY	Lionel	PLR
18	GENIN	Thierry	Verts
19	GIROUD-MEILLARD	Cindy	PS
20	HAEFLIGER	David	Centre
21	HAEFLIGER	Stéphane	Centre
22	HOFFMANN JACQUOD	Mireille	Verts
23	IBORRA	Grégoire	Centre
24	KERNEN	Sven	Centre
25	KUCHLER-MAYOR	Noémie	PLR
26	LAUENER	Georges	UDC
27	de LAVALLAZ	Valérie	Centre
28	LUYET	Janique	Centre
29	MARIETHOZ	Mathieu	Centre
30	MARTY-TERRETTAZ	Raphaëlle	PLR

#	Nom	Prénom	Parti
31	MEILLAND	Kévin	Centre
32	MEYER	François	PLR
33	MICHEL	Julie	Verts
34	MICHELOUD	Florian	Centre
35	MORARD	Marie	Verts
36	MUKUNA	Gabriel Akanga	Centre
37	PERRUCHOUD	David	UDC
38	PERRUCHOUD	Vaïc	Centre
39	PITTELOUD	Christophe	Centre
40	PITTELOUD REY	Nathalie	Verts
41	REIST	Martin	UDC
42	RENDA	Giuseppe	PS
43	REY	Edouard	Centre
44	RIAND LEONE	Annick	Centre
45	SCHERTENLEIB	Pierre	PS
46	SIGGEN	Patrick	Centre
47	STALDER	Guillaume	PLR
48	STALDER	Thierry	PLR
49	SURCHAT-MANDAGLIO	Laura	UDC
50	THELER	Emmanuel	Centre
51	THIESSOZ REYNARD	Annie	Verts
52	TORRENT-BERGENDI	Rachel	PLR
53	VUISSOZ	Gregoire	PS
54	WERLEN	Serge	Centre
55	de WERRA	Isabelle	Centre
56	ZUBER	Lucien	PS
57	ZUFFEREY	Alexandre	UDC
58			
59			
60			

Excusés

#	Nom	Prénom	Parti
1	DELEZE	Romain	PLR
2	GILLIOZ	Clément	UDC

#	Nom	Prénom	Parti
3	PERRUCHOUD	Stéphanie	Centre
4			

Rapport Vote

vote PV du 16 décembre 2024

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 11 mars 2025
Nom agenda:	1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2024
Nom du vote:	vote PV du 16 décembre 2024
Sujet du vote:	vote PV du 16 décembre 2024
Début du Vote:	11.03.2025 19:15:17
Fin du vote:	11.03.2025 19:15:33

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	55	
Votes:			
	Oui/Ja	55	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote

vote PV du 16 décembre 2024

Résultats individuels du vote

Centre

Oui/Ja

Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Aurélien D'ANDRÈS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Isabelle de WERRA	1
David HÄFLIGER	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Grégoire IBORRA	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Serge WERLEN	1		

PLR

Oui/Ja

Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		

PS

Oui/Ja

Jean Pierre BODRITO	1	Bastian COLLET	1
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1	Alexandre ZUFFEREY	1

Verts

Oui/Ja

Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote

vote PV du 17 décembre 2024

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 11 mars 2025
Nom agenda:	2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2024
Nom du vote:	vote PV du 17 décembre 2024
Sujet du vote:	vote PV du 17 décembre 2024
Début du Vote:	11.03.2025 19:16:07
Fin du vote:	11.03.2025 19:16:23

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	55	
Votes:			
	Oui/Ja	55	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote

vote PV du 17 décembre 2024

Résultats individuels du vote

Centre

Oui/Ja

Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Aurélien D'ANDRÈS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Isabelle de WERRA	1
David HÄFLIGER	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Grégoire IBORRA	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Serge WERLEN	1		

PLR

Oui/Ja

Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		

PS

Oui/Ja

Jean Pierre BODRITO	1	Bastian COLLET	1
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		

UDC

Oui/Ja

Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1	Alexandre ZUFFEREY	1

Verts

Oui/Ja

Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote

vote postulat "Vote/Election électronique"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 11 mars 2025
Nom agenda:	7. Examen et vote du postulat " Vote/Election électronique"
Nom du vote:	vote postulat "Vote/Election électronique"
Sujet du vote:	vote postulat "Vote/Election électronique"
Début du Vote:	11.03.2025 20:00:28
Fin du vote:	11.03.2025 20:00:44

Résultats total du vote :

Participants:

Présent	56	

Votes:

Oui/Ja	48	85.7%
Non/Nein	7	12.5%
Abst./Enth.	1	1.8%

Rapport Vote

vote postulat "Vote/Election électronique"

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
Serge WERLEN	1		
Non/Nein			
Gabriel Akanga MUKUNA	1		
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Bastian COLLET	1
Sophie DELALOYE	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
Abst./Enth.			
Yves DONON	1		
UDC			
Oui/Ja			
Georges LAUENER	1	Alexandre ZUFFEREY	1
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote

vote postulat "Redynamiser le commerce de détail"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 11 mars 2025
Nom agenda:	8. Examen et vote du postulat "Redynamiser le commerce de détail "
Nom du vote:	vote postulat "Redynamiser le commerce de détail"
Sujet du vote:	vote postulat "Redynamiser le commerce de détail"
Début du Vote:	11.03.2025 20:14:07
Fin du vote:	11.03.2025 20:14:23

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	56	
Votes:			
	Oui/Ja	48	85.7%
	Non/Nein	7	12.5%
	Abst./Enth.	1	1.8%

Rapport Vote

vote postulat "Redynamiser le commerce de détail"

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Jean Pierre BODRITO	1	Bastian COLLET	1
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
Abst./Enth.			
Alexandre ZUFFEREY	1		
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1